

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0846 du 17/10/2019**

Arrêté du 15 octobre 2019

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM  
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques du Cantal.

Date d'application : 01/11/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**ARRÊTÉ**

chargeant un administrateur des finances publiques de l'intérim  
de la direction départementale des finances publiques du cantal

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des  
administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la  
direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M. Gérard JOUVE, administrateur des finances publiques, adjoint au directeur départemental des finances  
publiques du Cantal, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques du Cantal, en  
remplacement de M. Christian MORICEAU.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources  
humaines et organisation.

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	ISSN 2268-0756